

ARRONDISSEMENT DE LILLE

ARRETE N°: 143/062

Arrêté portant désignation du correspondant défense

Le Maire délégué de Lomme,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-18 relatif à l'administration de la commune par le maire ;

Vu l'instruction du 8 janvier 2009 du ministre de la Défense et du secrétaire d'État chargé de la Défense et des Anciens combattants invitant les communes à désigner un correspondant défense ;

Considérant la nécessité de développer le lien Armée-Nation et de sensibiliser les administrés aux questions de défense ;

ARRÊTE :

Article 1 : Désignation du correspondant défense

Il est désigné, en qualité de correspondant défense de la commune de Lomme : Monsieur Alain GRILLET, Premier Adjoint.

Pour l'assister dans cette fonction, il est nommé Monsieur Jérôme COLLET pour apporter ses conseils techniques dans l'exercice de la mission de correspondant défense.

Article 2 : Missions

Le correspondant défense est chargé, sous l'autorité du maire :

- d'informer le conseil municipal et les administrés sur les questions de défense (politique de défense, organisation des forces armées, réserves, volontariat, recrutement) ;
- de contribuer à la sensibilisation des citoyens au parcours de citoyenneté et à la Journée défense et citoyenneté ;
- de participer aux actions de mémoire et de valorisation du patrimoine liés aux anciens combattants et aux conflits ;
- d'assurer l'interface avec le délégué militaire départemental (DMD) et, le cas échéant, avec le référent « correspondant défense » de l'Union-IHEDN ;
- de relayer les informations et documents transmis par le ministère des Armées et la préfecture concernant la défense et le lien Armée-Nation.

Article 3 : Durée des fonctions

Les fonctions de correspondant défense sont exercées pour la durée du mandat municipal en cours, sauf décision contraire du maire.

Article 4 : Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera :

- notifié à l'intéressé,
- transmis à M. le préfet de la région Hauts-de-France,
- communiqué au délégué militaire départemental,
- affiché en mairie conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Lomme, le 10/04/2026



Le Maire,

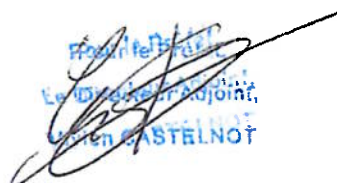
Olivier CAREMELLE

Est certifié le caractère exécutoire du présent arrêté,
Reçu en Préfecture le
Publié le 21 MAI 2026

DRCT

20 MAI 2026

PRÉFECTURE DU NORD


Président de l'Assemblée
Le Directeur Adjoint,
M. en CASTELNOT

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa publication.